

D'une vision engagée de l'avocat·e à la défense des causes climatiques

Rencontre avec Me Laïla Batou

Coralie Dorthe et Michael Netter
Membres du Comité de rédaction

Le Comité du Jeune Barreau a le plaisir de porter un coup de projecteur sur Me Laïla Batou, laquelle a été interviewée le 17 février 2023 à la Maison des Avocat·e·s afin d'aborder son expérience comme avocate aux côtés de défenseurs des causes climatiques. Cette rencontre a permis d'évoquer son parcours ainsi que sa vision de la profession.



Me Laïla Batou, vous êtes connue notamment pour avoir défendu de nombreux activistes du climat. Ces causes difficiles à gagner vous ont par ailleurs valu un article du Temps, lequel vous qualifie de « guerrière du droit ». Quel a été votre parcours académique avant de devenir l'avocate que vous êtes aujourd'hui ?

La première spécificité de mon parcours, c'est que malgré toute la passion que j'ai pour mon métier aujourd'hui, je ne me suis pas lancée directement dans des études de droit. Je suis née dans une famille d'intellectuel·le·s. Mes deux parents étaient professeur·e·s universitaires et presque tous les membres de ma famille élargie ont fait des études académiques relativement poussées. Ma voie semblait donc toute tracée – et après l'obtention d'une maîtrise en littérature française à Paris, j'ai commencé un doctorat sur

Baudelaire et la modernité à l'Université de Genève. Ce qui m'intéressait, déjà à l'époque, c'était la fonction sociale, ou plutôt relationnelle de la littérature et du langage. Je me suis intéressée à Baudelaire parce qu'il me semblait nager à contre-courant, en investissant l'écrivain du rôle de créer une rhétorique compatible avec la modernité, de nouveaux « lieux communs ». Je le voyais ainsi défendre le langage et la littérature dans leur fonction relationnelle et sociale : à l'injonction de rupture, il opposait une notion de lien, et à l'exaltation du moi, une solution qui pointait vers un « nous ». Jean Paulhan voit dans le consensus que constitue la Rhétorique un antidote à la terreur. À cette époque-là je m'intéressais au langage, mais Paulhan parle aussi de cet autre consensus social qu'est la Loi : on peut la faire évoluer, faire évoluer son application, et des écarts peuvent s'avérer nécessaires, mais elle doit rester la référence – sans quoi on entre dans la terreur.

À un niveau plus personnel, mais qui résonne avec ce que je viens de dire, ce que j'ai fui en quittant les Lettres, c'est une solitude et une injonction à être originale un peu téta-nisantes. Et le seul endroit où l'existence de protocoles d'expression est encore assumée et valorisée, c'est le domaine du Droit. C'est donc là que je me suis réfugiée, à 28 ans.

C'est à ce moment-là que j'ai eu mes deux enfants. J'ai fait mes études de droit en les élevant au sein d'un couple très égalitaire, ce qui m'a permis de travailler en parallèle en qualité de secrétaire syndicale auprès des vendeuses. Et ça, c'était vraiment super ! J'étais en mesure de participer à la défense au quotidien des vendeuses, lesquelles étaient confrontées à des exigences toujours plus fortes des employeurs : elles ne connaissaient pas leur horaire de la semaine suivante, étaient payées à 50% mais on exigeait d'elles une disponibilité à 100%. Certaines vendeuses dormaient auprès de leurs nourrissons qu'elles n'avaient presque jamais l'occasion de voir éveillés. Elles vivaient réellement des choses difficiles. Après la fin de mes études de droit, j'ai effectué mon stage d'avocate auprès de Me Pierre Bayenet, qui a été un excellent maître de stage, à la fois soutenant et confiant, en plus d'être un juriste remarquable. Puis je me suis assez rapidement installée en tant qu'indépendante.

Avocate installée, vous vous chargez rapidement de dossiers difficiles qui posent notamment des problèmes d'accès à la justice, en défendant très souvent des victimes. Vous considérez-vous comme une « avocate militante » ?

Ma réponse va peut-être surprendre, mais en réalité, je n'aime pas du tout cette notion d'avocate « militante » et je passe d'ailleurs ma vie à m'en défendre. Ce reproche d'être « politique », c'est une façon d'invalider certains partis pris et d'en faire passer d'autres comme étant une forme de

neutralité. En réalité, tout est politique dans les rapports sociaux. Les avocat·e·s qui mettent leur énergie et leurs compétences au service de Credit suisse, d'Holcim ou d'autres multinationales ont autant et plus d'impact politique que moi lorsque je défends les militant·e·s qui les montrent du doigt. Les honoraires que mes confrères et consœurs encaissent dans ce genre de dossiers ne les blanchissent pas du service qu'ils choisissent de rendre à ces sociétés.

Le reproche d'être « politique » est une façon d'invalider certains partis pris et d'en faire passer d'autres comme étant une forme de neutralité.

Je suis pour ma part évidemment engagée dans mon métier et mes dossiers font souvent résonner des injustices globales. Je ne crois pas que nous vivions dans une société où tout le monde est égal et a les mêmes droits, même en procédure. Il y a des gens qui perdront leur procès parce que la loi n'est pas faite pour eux, parce qu'ils ne participent pas au processus législatif. Les lois ne sont pas écrites pour tout le monde. Il y a par exemple encore peu de femmes dans les parlements, peu de pauvres, pas d'étrangers.

La problématique du réchauffement climatique est révélatrice de cet enjeu : le comportement des multinationales impacte le monde entier d'aujourd'hui et de demain, mais le monde entier n'a pas son mot à dire dans notre démocratie, ni les générations à venir, ni les êtres vivants non-humains. L'application mécanique et sans discernement de lois donne parfois des résultats qui font violence au sentiment de justice. En somme, sans doute suis-je une avocate militante, puisque je cherche à faire évoluer le droit, mais pas davantage que les avocat·e·s qui l'empêchent d'évoluer.

D'où vous vient cet engagement ?

Cette volonté provient probablement de mon héritage familial, marqué par l'activisme politique et social. Je suis en effet petite-fille de réfugié·e·s politiques espagnol·e·s qui ont dû fuir la dictature franquiste ; mes parents ont toujours été très engagé·e·s. Ma mère était psychologue sociale et nous échangeons beaucoup. J'ai donc dès le plus jeune âge été immergée dans des discussions et des questionnements d'ordre politique. Pour lutter contre les injustices, il faut déjà les percevoir : et j'y ai été très tôt sensibilisée. J'ai donc en

quelque sorte toujours ressenti une forte responsabilité face à toute forme d'injustice. La question du réchauffement climatique m'affecte d'ailleurs profondément pour cette raison-là : le sentiment de responsabilité s'accommode mal de l'impuissance. Mon engagement n'est donc pas entièrement un choix, c'est plutôt le résultat d'une impulsion assez profonde.

L'engagement est-il susceptible d'entrer en conflit avec la pratique du métier d'avocat-e ?

Absolument. Il entre régulièrement en conflit avec l'intérêt du/de la client-e, qui doit pourtant toujours primer. Il y a des situations toutefois où la loi n'offre pas de consolation ou de réparation face à l'injustice vécue. Il est alors fréquent que le ou la client-e trouve une consolation dans l'espoir de faire changer la loi, ou les mentalités qui la conditionnent, par exemple en rendant son histoire publique.

Une problématique qui peut apparaître avec l'accusation d'être « politique » ou « militante », c'est le soupçon de l'être au détriment du droit. Il y aurait d'un côté les juristes, de l'autre les militant-e-s. Dans les faits, les avocates et avocats dits « militants » ont simplement recours à d'autres instruments juridiques : les droits fondamentaux, bien souvent, ou les principes généraux du droit. Cette étiquette doit nous pousser à être encore plus rigoureux dans la construction de notre argumentation. Lorsque je plaide une affaire, je ne peux pas m'appuyer sur des opinions subjectives – je dois plaider le droit, être précise sur les notions juridiques, et si je conteste une loi ou son application, je dois en expliquer très rigoureusement la raison.

Plusieurs écoles de pensées soutiennent qu'en tant qu'avocat-e, il faut parvenir à soutenir une thèse et son contraire. Lorsqu'on vous entend toutefois, on constate que certaines causes, typiquement la clause climatique, méritent d'être défendues en soi. Pourriez-vous défendre la thèse inverse ?

Je vais beaucoup plus loin que l'idée selon laquelle on ne peut pas en tout temps défendre une thèse et son contraire. Il y a de nombreux dossiers que je refuse tout simplement parce que je ne peux pas, en toute conscience, défendre une position qui va à l'encontre de mes convictions, ne serait-ce que dans l'intérêt du/de la client-e d'être bien défendu-e.

Comment mettez-vous en balance ces convictions avec le droit à la défense ?

Cette question de l'équilibre entre l'idée de justice et le droit à la défense est encore ouverte pour moi et je pense qu'elle l'est pour la société tout entière. Je constate en effet une certaine évolution des mentalités à cet égard, dans le monde judiciaire.

Le comportement des multinationales impacte le monde entier d'aujourd'hui et de demain, mais le monde entier n'a pas son mot à dire dans notre démocratie.

Je crois que la violence infligée par le prévenu à la victime dans le cadre du procès n'est aujourd'hui plus toujours à son avantage. Le droit à la défense ne suppose pas forcément de nier les faits et de se retrancher constamment derrière la présomption d'innocence de manière intransigeante. Les

juges sont très sensibles au repentir, lorsqu'il est sincère, et il est plus réparateur pour la victime que les mécanismes punitifs.

Soyons clairs, quand le dossier est vide, il est vide. Mais quand je suis contactée par un-e prévenu-e pour une affaire qui a fait des victimes, comme un dossier de pédopornographie par exemple, ou de violences domestiques, et qu'il y a des éléments à charge, j'évalue la manière dont il ou elle souhaite se défendre. Si je sens que nous ne serons pas d'accord sur la stratégie de défense, je les oriente vers un conseil ou un confrère. Je ne serais pas la bonne avocate pour eux, car je ne pourrais pas aller jusqu'au bout de la manière dont ils le souhaitent.

S'il y a certain-e-s prévenu-e-s qui veulent sincèrement réparer, s'excuser, je me heurte également à des limites. Certain-e-s prévenu-e-s sont tout bonnement incapables de prendre en compte la souffrance de l'autre. C'est fréquemment le cas dans les violences de genre. Il m'est aussi arrivé qu'un prévenu soit réellement empathique avec sa victime, mais demeure contraint de nier les faits par la menace d'une expulsion pénale, dans son cas obligatoire. C'est à mon sens son repentir qui lui a finalement évité l'expulsion.

Dans le cadre des procès climatiques, on se rend compte qu'il y a en l'état beaucoup de défaites – malgré le fait que plusieurs affaires sont montées jusqu'à la Cour EDH. Est-ce que parfois, vous n'avez pas envie de baisser les bras ?

D'abord, nous n'avons pas fait ces procès pour les gagner, mais bien plutôt pour confronter l'état de droit à sa propre faillite. Il est vrai toutefois que face à l'aveuglement social, j'ai parfois envie de baisser les bras. Il y a des moments où je rentre chez moi après un verdict et où je m'effondre complètement.

Pour tenir le coup, il faut apprendre à ne pas prendre les choses trop personnellement – même si c'est difficile. J'ai récemment défendu de jeunes militant-e-s climatiques qui avaient réalisé une action remarquable, en brandissant un feu de détresse sur la chaise devant l'ONU, symbolisant l'urgence de la situation climatique. C'était brillamment exécuté, avec une symbolique profonde. Ils-Elles avaient veillé à ne rien mettre en danger. J'ai plaidé leur acquittement, mais ils et elles ont été condamné-e-s – avec heureusement une réduction de peine significative. Ce moment m'a profondément démoralisée, alors que mes client-e-s, satisfait-e-s du procès, parvenaient bien à relativiser.

Comment faites-vous pour tenir le coup dans les moments où vous avez envie de baisser les bras ? Qu'est-ce qui vous fait tenir ? Auriez-vous des conseils pour les jeunes avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires qui nous lisent ?

Ce qui me permet de tenir, c'est avant tout d'avoir une vie équilibrée en dehors de mon travail. Après des cas difficiles, je m'effondre parfois, mais je trouve du réconfort et du soutien dans ma vie personnelle. Je crois que c'est crucial pour rester sain-e d'esprit dans ce métier. Je crois qu'il ne faut pas non plus craindre de recourir à l'aide professionnelle, comme des thérapeutes, pour aider à gérer les émotions et les difficultés de notre métier ou d'appeler des confrères et consœurs, c'est précieux.

Cela dit, je suis naturellement consciente qu'il y a quelque chose de profondément déprimant dans ce qui se passe aujourd'hui, particulièrement en ce qui concerne les affaires climatiques. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faut abandonner – au contraire ! Cela signifie qu'il faut agir, même si c'est difficile, mais en cultivant des espaces où ce qui prime, c'est la joie d'être en vie.

Enfin, il est important de diversifier son travail. Actuellement, j'ai eu un peu de répit avec les procès concernant le réchauffement climatique. Je m'occupe d'autres affaires, en lien notamment avec des cas de harcèlement sexuel, qui me passionnent aussi, mais également autour de la représentation de mineur-e-s.

En bref, pour tenir le coup dans ce métier, il faut savoir gérer son temps, se préserver, chercher de l'aide quand c'est nécessaire et s'entourer de personnes qui peuvent nous soutenir. C'est un métier difficile, mais qui peut être socialement utile. Si on le gère bien, il peut aussi être très gratifiant.

Nous n'avons pas fait ces procès pour les gagner, mais pour confronter l'état de droit à sa propre faillite.

Vous avez donc souvent défendu des activistes climatiques qui se retrouvent sur le banc des accusé-e-s, alors qu'ils voulaient dénoncer une injustice. Avez-vous également des personnes qui vous consultent en amont, par exemple pour actionner l'État en responsabilité ?

J'ai eu l'occasion de participer à des réflexions de ce genre, mais je n'ai pas encore mené une telle action moi-même. Les individus ont rarement les ressources pour financer ce type de procédures, qui peuvent être très longues et coûteuses.

De plus, de nombreux-ses activistes climatiques ont complètement perdu espoir et confiance dans le système. Beaucoup de celles et ceux qui choisissent de recourir à la désobéissance civile ont désormais le sentiment qu'une longue procédure judiciaire est peu susceptible d'aboutir à un résultat significatif. Ils ont clairement perdu toute confiance dans la possibilité d'obtenir justice par ces moyens traditionnels. Cela ne signifie pas que ces actions sont inutiles, mais plutôt que les activistes climatiques que je côtoie sont souvent plus attiré-e-s par des actions directes et immédiates que par des batailles juridiques prolongées.

Dans le cadre de la crise climatique que nous traversons, quelles sont vos solutions concrètes, de manière générale ?

La crise climatique est un enjeu global, il est donc difficile de proposer des solutions uniquement locales. Néanmoins, en Suisse, nous avons des moyens d'action spécifiques, différents de ceux des pays où les manifestations sont violemment réprimées. Ici, même si les manifestant-e-s sont très vite mis-es sous pression, il est encore possible d'invoquer la liberté d'expression.

Le groupe *Breakfree*, dont j'ai défendu certains membres, a parfaitement compris que dans notre pays, la cible principale doit être la finance. Ce groupe s'est attelé à rediriger l'énergie du mouvement pour le climat, qui s'intéressait essentiellement aux émissions de CO2 générées sur le territoire suisse, vers la responsabilité de Credit Suisse, UBS, la BNS et tous les autres investisseurs qui soutiennent encore l'expansion de l'industrie des énergies fossiles à l'échelle mondiale.

Il est bien sûr important de promouvoir des changements de comportements individuels, tels que l'utilisation du vélo, l'arrêt des voyages en avion, de la consommation de viande, etc. Cependant, ces efforts individuels, aussi nécessaires soient-ils, ne sont pas suffisants face à l'ampleur du défi, et semblent difficiles à imposer tant que les grands pollueurs

ne se voient mettre aucun frein. L'enjeu majeur, ce sont les investissements dans les énergies fossiles. C'est là que nous avons, en Suisse, un véritable levier. C'est un défi énorme, car nous sommes confronté-e-s à des multinationales qui sont devenues si grandes qu'elles échappent au contrôle des États – et pourtant, c'est une nécessité.

C'est une réalité difficile à accepter, mais ce n'est pas tant que l'État suisse ne veut pas agir pour le climat, c'est plutôt qu'il n'a pas la capacité de contrôler ces multinationales. Il ne peut qu'appeler poliment ces sociétés à envisager de changer leurs pratiques. C'est un phénomène que d'autres activistes avaient vu venir, à l'époque des grands sommets internationaux. On ne les a pas écouté-e-s.

Pour changer cela, nous avons besoin de transformations profondes. Je n'ai pas de mode d'emploi précis, mais je crois fermement qu'il est impératif, en Suisse, de mettre la pression sur les investisseurs, y compris nos propres caisses de pension, qui financent l'extraction de pétrole à l'échelle mondiale.

La lutte pour le climat doit être collective et elle doit s'ancrer dans les communautés.

Et comment agir en tant qu'avocat-e ?

Je suis convaincue que la lutte pour le climat doit être collective et qu'elle doit s'ancrer dans les communautés. Quand je parle de la nécessité d'agir en tant qu'avocat-e, je pense souvent à l'importance de la désobéissance civile et du soutien public aux mouvements environnementaux, notam-

ment aux manifestations dans la rue. Je crois fermement qu'il est temps pour les citoyen-ne-s y compris les avocat-e-s d'y prendre part activement afin de mettre la pression sur le pouvoir politique et économique, comme les y exhorte le secrétaire général de l'ONU. Les manifestations pour le climat sont d'une importance capitale, car elles permettent aux gens de se compter, de se soutenir et de montrer aux jeunes mobilisé-e-s qu'ils/elles ne sont pas seul-e-s.

Je crois aussi que la manifestation est un acte significatif qui dépasse le simple fait par exemple de « liker » un post sur Facebook. Le fait d'organiser et de participer à une manifestation est un acte de démocratie en soi, un acte qui est soutenu et défendu par la CourEDH, et auquel le Secrétaire général de l'ONU ne cesse d'exhorter les populations.

Actuellement, c'est difficile car les jeunes sont seul-e-s face au réchauffement climatique et subissent une répression assez sévère pour des actes tout à fait bénins. Parfois, ils et elles perdent espoir, et sont tenté-e-s par une certaine radicalisation. La répression s'intensifie alors, ce qui les isole encore plus. Ces jeunes ne peuvent pas tout porter et faire tout juste. De mon côté, j'essaie de les encourager à être patient-e-s et à chercher à construire un soutien massif de la population. Le monde est plus prompt à les juger et les critiquer qu'à les soutenir, alors même qu'il s'agit de notre seul espoir. Celles et ceux qui comme moi ont le privilège d'être en bonne santé et de ne manquer de rien ont le devoir de les soutenir dans toute la mesure de leurs possibilités, même lorsque certaines choses nous paraissent maladroites.

Quels conseils donneriez-vous aux jeunes avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires qui veulent s'engager mais qui craindraient potentiellement d'être mal vu-e-s, jugé-e-s ?

D'abord, prenez soin de vous. Ensuite, réjouissez-vous du changement de génération qui est en train d'intervenir. Les vieilles manières de penser sont peu à peu en train de dis-

paraître. Bien sûr, tout le monde n'est pas encore convaincu de la nécessité de sauver le climat, mais les règles rigides sur la manière dont il convient de se comporter sont en train d'évoluer. Aujourd'hui, il y a plus d'avocat-e-s engagé-e-s qu'avant. Les gens sont sensibles, ils sont présents dans le changement. Selon moi, il y a maintenant plus de personnes qui sortent de l'ombre, qui sont présentes, qui veulent s'investir pour les personnes vulnérables. Peut-être que l'accès progressif des femmes et d'autres catégories sociales traditionnellement dominées aux structures de pouvoir fait une certaine différence.

En Suisse, c'est la finance qu'il faut prendre comme adversaire.

Ensuite, j'encourage les personnes à ne pas se laisser corrompre par l'argent. Il n'y aura pas d'avenir sans sobriété. Il est important de comprendre qu'en Suisse, c'est la finance qu'il faut prendre comme adversaire. Cet adversaire est extrêmement puissant. Il ne faut pas le sous-estimer. À cause de la liberté sans fond dont jouissent les investisseurs, nous sommes en train de perdre la Terre. Les membres de conseils d'administration font beaucoup de mal à la planète, même lorsqu'ils circulent à vélo. (rires) Il m'est arrivé de refuser des dossiers parce qu'ils n'étaient pas en adéquation avec mes valeurs. Pour moi, le droit à la défense est important, mais il doit parfois céder la place à mon éthique. Pour d'autres avocat-e-s, il peut sembler primordial de défendre tout le monde, y compris une compagnie pétrolière dans sa volonté de s'étendre, mais je pense qu'il est nécessaire de savoir où placer la balance entre le droit à la défense et nos valeurs personnelles.

